

Amendement 1**Lídia Pereira**

au nom du groupe PPE

Proposition de résolution**B9-0414/2022****Commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire**Objectifs clés de la 19^e session de la conférence des parties à la CITES au Panama**Proposition de résolution****Paragraphe 38***Proposition de résolution*

38. *invite de nouveau* les États membres à établir, à l'échelle de l'Union, une liste positive, fondée sur des données scientifiques, des animaux exotiques autorisés en tant qu'animaux de compagnie, dans des conditions de bien-être appropriées, sans nuire aux populations sauvages ni à la biodiversité européenne; souligne, à cet égard, qu'il convient que la Commission réalise une *étude pour faciliter l'adoption de cette liste*, qui devrait s'appuyer, entre autres, sur l'expérience des États membres et les enseignements qu'ils en ont tirés;

Amendement

38. *prend acte des demandes du Parlement et du Conseil invitant* les États membres à établir, à l'échelle de l'Union, une liste positive, fondée sur des données scientifiques, des animaux exotiques autorisés en tant qu'animaux de compagnie, dans des conditions de bien-être appropriées, sans nuire aux populations sauvages ni à la biodiversité européenne; souligne, à cet égard, qu'il convient que la Commission réalise une *évaluation* qui devrait s'appuyer, entre autres, sur l'expérience des États membres et les enseignements qu'ils en ont tirés;

Or. en